



Fiche : Inscription Individuelle Ré-Inscription Famille Professionnelle (.....)

Nom de Famille (pour la carte) :

	Nom	Prénom	Né(e) le	Genre
ADULTES			__ / __ / __	<input type="checkbox"/> F / <input type="checkbox"/> M
			__ / __ / __	<input type="checkbox"/> F / <input type="checkbox"/> M
ENFANTS (-18 ans)			__ / __ / __	<input type="checkbox"/> F / <input type="checkbox"/> M
			__ / __ / __	<input type="checkbox"/> F / <input type="checkbox"/> M
			__ / __ / __	<input type="checkbox"/> F / <input type="checkbox"/> M
			__ / __ / __	<input type="checkbox"/> F / <input type="checkbox"/> M
			__ / __ / __	<input type="checkbox"/> F / <input type="checkbox"/> M

Coordonnées :

N° et Rue :

Code Postal :

Ville :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

@ .

Je soussigné(e), M
 atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur.

Fait à Toulouse, le __ / __ / __

Signature :



Informations importantes :

- Les chèques doivent être à l'ordre de « AGIL »
- Il est possible de faire un chèque de caution par personne inscrite.

	Date	Montant	Règlement par	Banque	Reçu N°
(RÉ)INS	___/___/___	<input type="checkbox"/> 20 € ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> 25 € ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> 50 € ⁽³⁾	<input type="checkbox"/> Espèces (Faire l'appoint) <input type="checkbox"/> Chèque n° _____		

(1) Le tarif à 20 € concerne les étudiants et les inscriptions individuelles bénéficiants des minimas sociaux (ASS, RSA, API, AAH, ...) sur justificatif.

(2) Le tarif à 25 € concerne les familles bénéficiantes des minimas sociaux sur justificatif (ASS, RSA, API, AAH, ...), et les inscriptions individuelles.

(3) Le tarif à 50 € concerne les inscriptions familles et professionnelles.

	Date	Montant	Règlement par	Banque	Reçu N°
CAUTIONS	___/___/___	60 €	Chèque n° _____		
	___/___/___	60 €	Chèque n° _____		
	___/___/___	60 €	Chèque n° _____		
	___/___/___	60 €	Chèque n° _____		
	___/___/___	60 €	Chèque n° _____		
	___/___/___	60 €	Chèque n° _____		

AUTRES	___/___/___				
	___/___/___				
	___/___/___				
	___/___/___				



Les Ludotines



Règlement intérieur

Inscriptions

Toutes les inscriptions sont valables pour un an de date à date.

Chaque inscription donne lieu à la délivrance d'une ou plusieurs cartes. Ces cartes sont indispensables pour le jeu sur place et le prêt de jeu lors de la fréquentation de la ludothèque. En cas de perte, un forfait de 5€ sera demandé aux personnes afin de remplacer la carte perdue.

Inscription Individuelle

Elle permet à une personne seule de fréquenter la ludothèque ainsi que d'accéder au prêt de jeux.
coût : 25€

Inscription Famille

Elle permet à tous les membres d'une famille de fréquenter la ludothèque ainsi que d'accéder au prêt de jeux.
coût : 50€ par famille (25€ pour les familles bénéficiant d'un minimum social)

Inscription professionnelle

Elle permet aux professionnels (Assistants maternelles, TISF...) de fréquenter la ludothèque avec les enfants qu'ils ont en charge. Dans la limite de trois enfants accueillis sur place en même temps.
coût : 50€ par professionnel

Modes de règlement

Le règlement de l'inscription peut se faire :

- Par chèque à l'ordre de l'association AGIL
- Par espèce à condition de présenter l'appoint.

Le règlement de la caution se fait par chèque (non encaissé).

Responsabilité

Les enfants, dans tous les cas, restent sous la responsabilité de leurs tuteurs légaux, même si ces derniers ne sont pas présents au sein de la structure.

Pour les enfants de moins de 6 ans, la présence d'un adulte est obligatoire.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte d'objets ou de vêtements personnels

Faire découvrir la ludothèque

Nous rappelons qu'il est possible aux personnes de votre entourage, de venir découvrir les Ludotines lors d'une première visite gratuite ou lors des soirées jeux (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagné d'un adulte).

L'association AGIL (Association de Gestion Innovante de Ludothèques)

L'association A.G.I.L. a été créée en juillet 2007 pour répondre à un appel d'offre de la ville de Toulouse afin de gérer deux ludothèques sur le quartier Saint Aubin. Cet espace, nommé les Ludotines, a ouvert ses portes en décembre 2007 au 8, impasse Saint-Aubin. Le premier étage est dédié au public de moins de 6 ans et le second étage à celui de 6 à 99 ans.

Si vous souhaitez participer à la vie de l'association, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le jeu en ludothèque, c'est quoi?

Le jeu est notre outil de travail principal et nous en défendons une vision précise: le jeu **pour le plaisir de jouer**. Nous nous appuyons sur la définition de J. Huizinga qui définit le jeu comme une « activité libre, fictive et gratuite ».

- **Libre** : jouer est donc toujours une activité facultative. Le joueur décide de se diriger vers le jeu qu'il veut en fonction de ses propres intérêts.
- **Fictive** : une action dans le jeu n'a pas de conséquences sur la vie réelle.
- **Gratuite** : sans attente de résultats. Qui ne produit ni biens, ni richesses.

Si une seule de ces composantes fait défaut, il n'est plus possible de parler de jeu.

Les ludothèques « Les Ludotines » proposent :

Le jeu sur place

Les Ludotines proposent différents espaces ludiques régulièrement renouvelés dans lesquels le joueur :

- a le droit de jouer ou de ne pas jouer.
- peut choisir librement son jeu ou son jouet.
- peut choisir tout aussi librement ses partenaires de jeu et avoir le droit de jouer seul.
- ramènera, si possible, les objets ludiques dans leur espace après les avoir utilisés.
- peut solliciter les ludothécaires afin d'avoir une explication ou un conseil sur un jeu.

Les petits mets...

Nous ne disposons pas d'un espace goûter intérieur, séparé de la zone de jeu ; c'est pourquoi il n'est pas possible de prendre une collation au sein de la ludothèque. La seule exception concerne l'allaitement des nourrissons.

Par ailleurs , l'association met gracieusement à disposition du café et du thé. Il est demandé aux personnes de les consommer uniquement autour des tables prévues à cet effet.

Le prêt de jeux

Ce service permet l'emprunt des jeux et jouets des ludothèques pour une durée maximale de 21 jours. En contrepartie un chèque de caution de 50€ est demandé pour chaque joueur emprunteur (renouvelable à chaque réinscription). Au moment de l'emprunt, la présentation de la carte est obligatoire. L'emprunteur doit s'assurer que le jeu est complet et en bon état. Les jeux sont prêtés sans piles

Je suis en retard !? Au secours !!

Tous retards de restitution entraîne une durée d'interdiction d'emprunt équivalente au nombre de jours du retard.

J'ai abîmé le jeu !? A l'aide !!!

Pas de panique. Dans tous les cas, nous vous demandons de ne pas effectuer de réparation. Informez nous dès la restitution du jeu.

J'ai perdu une pièce !?

Différentes solutions sont possible :

- un forfait de 5€ pour pièce perdue si nous l'avons en stock
- remplacer la pièce à vos frais
- en dernier recours, encaissement de la caution

J'ai perdu le jeu entier !?

- Nous vous demandons de racheter le jeu perdu ou, en dernier recours, nous encaisserons votre chèque de caution.

Le rôle de l'équipe

L'équipe :

- est garante de la qualité de l'accueil,
- vous oriente lors de votre choix de jeux ou de jouets,
- valide vos emprunts et vos restitutions,
- fixe les règles pour faciliter le bien vivre ensemble,
- se réserve le droit de réguler les temps de présence sur place.

Les mineurs accueillis restent sous la responsabilité de leurs tuteurs légaux, en aucun cas il n'y a de transfert de responsabilité sur l'équipe des ludotines.

La place de l'accompagnant

L'accompagnant est présent pour assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant qui joue. Il est aussi là pour jouer avec l'enfant si ce dernier le sollicite. L'idée est de « jouer avec » et pas de « faire jouer ».